

Arrête GEUDERTHEIM 2026-012
portant réglementation de la circulation
Rue du Général de Gaulle

La Présidente de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-29, L. 2213-1, L. 2213-3, L. 2542-2 à L. 2542-4, L. 2542-8.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue du Général de Gaulle afin de permettre le bon déroulement de la Kermesse scolaire 2026

ARRETE

Article 1^{er} : Le vendredi 19 juin 2026, de 13 h 30 à 23 h 00, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur le tronçon de la rue du Général de Gaulle compris entre la Mairie et la Maison de la Culture, sises respectivement entre les n° 83 et 85 rue du Général de Gaulle à Geudertheim.

Article 2 : Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules :

- ▶ venant de Brumath direction Hoerdt par la rue du Puits
- ▶ venant de Brumath direction Bietlenheim-Weyersheim par la rue Hornwerck-rue Sainte Maison
- ▶ venant de Hoerdt direction Brumath par la rue du Moulin rue du Presbytère.

Article 3 : Les véhicules en stationnement interdit gênant le bon déroulement de la manifestation seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques du contrevenant.

Article 4 : La signalisation nécessaire de réglementation de la circulation et du stationnement sera mise en place conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation temporaire par l'Association PEEP de Geudertheim.

Article 5 : Les droits des tiers sont et demeurent préservés.

Article 6 : La Communauté de Communes de la Basse-Zorn est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- Monsieur le Chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- Monsieur le Commandant du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- Madame la Directrice de l'Ecole Maternelle de Geudertheim
- Monsieur le Directeur de l'Ecole Élémentaire de Geudertheim
- Madame la Présidente de l'Association PEEP de Geudertheim
- Monsieur le Maire de la Commune de Geudertheim.



Fait à Geudertheim, le 21 mai 2026
Le Vice-Président


Jérémie OHLMANN